

**Dominique Martin**

Bereichsleiter Public
Affaires des VSE
dominique.martin@strom.ch

Responsable Affaires
publiques de l'AES
dominique.martin@electricite.ch

Wer A sagt...

Es kursieren neue Ideen, wie die energie- und klimapolitische Wende mit einem massiven Ausbau der Photovoltaik und einer weitgehenden Elektrifizierung geschaffen werden könnte. Im Raum steht gar die Forderung nach einem Klima-«Marshallplan».

Weitgehend unerwähnt blieb bei all den Ideen das Netz, und das, obwohl es ohne Netz keine Stromversorgung gibt. Wer sich heute zum Ausbau der erneuerbaren Energien, zur Dezentralisierung und zur Elektrifizierung bekennt, muss auch Hand bieten für ein zeitgemässes Netz. Dazu gehört insbesondere die Lockerung des Korsetts bei der Netztarifierung, um diese endlich ins 21. Jahrhundert zu holen. Solange nämlich statt der benötigten Leistung vor allem die bezogenen Kilowattstunden zählen, kann das Netz die energie- und klimapolitischen Ansprüche nicht erfüllen. Mit dem Ausbau der Photovoltaik werden zudem die Einspeisespitzen massiv zunehmen. Um einen volkswirtschaftlich unverhältnismässigen Netzausbau zu vermeiden, muss ein Einspeisemanagement ermöglicht werden. Es ist daher zu begrüssen, dass in der Sommersession dazu eine in allen Parteien abgestützte Motion (19.3755) eingereicht wurde.

Andererseits drohen dem Netz schon wieder neue Verfahrenshürden: Unter dem Deckmantel des Schutzes vor Kulturlandverlust hat der Nationalrat im Enteignungsgesetz überraschend eine Bestimmung aufgenommen, die eine höhere, willkürlich festgelegte Entschädigung bei Enteignung von Kulturland vorsieht. Unterschlagen wurde dabei, dass Infrastrukturen wie die Stromnetze nicht beliebig an einen anderen Standort verlegt werden können und ihr Bau ein öffentliches Interesse darstellt. Ein besserer Kulturlandschutz wird so kaum erreicht – hingegen eine stossende Ungleichbehandlung aller Eigentümer, deren Land keine entsprechende Wertsteigerung erfährt. Für die Stromnetze bedeutet die Regelung eine neuerliche Verfahrenskomplikation: Statt sich gütlich zu einigen, wird vermehrt das langwierige Enteignungsverfahren durchlaufen werden müssen. Dies widerspricht diametral der Notwendigkeit, die Netze zeitgerecht an die Energiewende anzupassen. Es ist nun am Ständerat, Gegensteuer zu geben.

Eine Energie- und Klimawende lässt sich nicht nur mit schönen Worten und hehren Plänen erreichen. Matchentscheidend ist eine konsequente Umsetzung, und zwar in allen Politikbereichen. Ohne Netz keine Elektrifizierung – wer A sagt, muss auch B sagen. Schon nur im Interesse des Klimas.

Quand le vin est tiré...

De nouvelles idées circulent quant à la façon dont le tournant énergétique et climatique pourrait être réalisé grâce à un développement massif du photovoltaïque et à une vaste électrification. Certains exigent même la mise en place d'un « plan Marshall » climatique.

Dans toutes ces discussions, le réseau est largement passé sous silence, alors même que sans réseau, aucun approvisionnement en électricité n'est possible. Si l'on prône aujourd'hui le développement des énergies renouvelables, la décentralisation et l'électrification, il faut aussi être prêt à accepter un réseau adapté à notre époque. Il s'agit en particulier de desserrer le corset qui existe autour de la tarification du réseau, afin d'adapter enfin celle-ci au XXI^e siècle. En effet, tant que ce sont surtout les kilowattheures soutirés qui comptent, et non la puissance nécessaire, le réseau ne peut pas satisfaire aux exigences de politique énergétique et climatique. De plus, avec le développement du photovoltaïque, les pics d'injection vont fortement augmenter. En vue d'éviter une extension du réseau économiquement disproportionnée, il convient de prévoir une gestion de l'injection. Saluons donc le fait qu'une motion y relative (19.3755), soutenue par des parlementaires de tous les partis, ait été déposée durant la session d'été.

D'un autre côté, de nouveaux obstacles procéduraux planent à nouveau sur le réseau: sous le couvert de la protection contre la perte de terres cultivables, le Conseil national a étonnamment inclus dans la Loi sur l'expropriation une disposition qui prévoit une indemnisation plus élevée et fixée arbitrairement pour l'expropriation de terres cultivables. Or, les infrastructures telles que les réseaux électriques ne peuvent pas être déplacées à volonté vers d'autres sites et leur construction relève d'un intérêt public. Cette nouvelle disposition ne débouche donc guère sur une meilleure protection des terres cultivables – en revanche, elle crée une inégalité de traitement choquante de tous les propriétaires dont les terrains ne bénéficient pas d'une telle plus-value. Pour les réseaux électriques, cela implique une nouvelle complication de procédure: en lieu et place d'un accord à l'amiable, il faudra davantage passer par la fastidieuse procédure d'expropriation. Cela va diamétralement à l'encontre de la nécessité d'adapter à temps les réseaux au tournant énergétique. Il incombe maintenant au Conseil des États de corriger le tir.

Le tournant énergétique et climatique ne pourra pas aboutir uniquement avec de belles paroles et des projets glorieux: une mise en œuvre résolue sera incontournable dans tous les domaines politiques. Pas de réseau, pas d'électrification – quand le vin est tiré, il faut le boire. Ne serait-ce que dans l'intérêt du climat.